

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.*

**COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX  
CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES  
RELATIVES À**

**1000mercis**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT  
PORTANT SUR 450.000 DE SES PROPRES ACTIONS  
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

présentée par



**PRIX DE L'OFFRE : 20 euros par actions**

**NOMBRE D'ACTIONS VISEES PAR L'OFFRE : 450.000**

**DUREE DE L'OFFRE : 20 jours calendaires**

Le présent communiqué établi par 1000mercis est publié en application de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 5 janvier 2021, apposé le visa n° 21-001 sur la note d'information relative à l'offre publique de rachat initiée par la société 1000mercis (l'« **Offre** »).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2021 a adopté la résolution relative à l'autorisation de procéder à une réduction de capital d'un montant maximal total de 45.000 euros par voie de rachat par la société 1000mercis d'au maximum 450.000 de ses propres actions en vue de leur annulation.

Le conseil d'administration, réuni le 25 janvier 2021, a constaté que les conditions suspensives de l'Offre étaient satisfaites et a décidé de la mettre en œuvre conformément à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de 1000mercis ont été déposées le 26 janvier 2021 à l'AMF. Ces informations, ainsi que la note d'information relative à l'Offre et visée par l'AMF, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de 1000mercis (<https://numberly.com/fr/>) et peuvent être obtenues sans frais auprès de 1000mercis et de Kepler Cheuvreux.

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France.*

*La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

## **Contact**

### **1000mercis – Numberly**

Direction Générale

Alice Gillet

Tél. +33 1 49 49 06 60

[investisseurs@numberly.com](mailto:investisseurs@numberly.com)